



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/46
28 octobre 2016

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-dix-septième réunion
Montréal, 28 novembre - 2 décembre 2016

PROPOSITION DE PROJET : GAMBIE

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche) PNUE et ONUDI

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS PLURIANNUELS

Gambie

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	DATE D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan d'élimination des HCFC (phase I)	PNUE (agence principale), ONUDI	65 ^e réunion	35 % d'ici 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2015	0,75 (tonnes PAO)

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2015	
Substance chimique	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvant	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale par secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123				0	0				
HCFC-124				0	0				
HCFC-141b				0	0				
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés				0	0				
HCFC-142b				0	0				
HCFC-22				0	0,75				0,75

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009 - 2010 :	1,5	Point de départ des réductions globales durables :	1,5
CONSOMMATION ÉLIGIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	0,52	Restante :	0,98

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2016	2017	2018	2019	2020	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,1	0	0,1	0	0,1	0,2
	Financement (\$US)	22 600	0	23 730	0	23 730	70 060
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
	Financement (\$US)	54 500	0	0	0	0	54 500

(VI) DONNÉES DU PROJET			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	s.o.	1,5	1,5	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35	0,98	s.o.
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)			s.o.	s.o.	1,5	1,5	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35	0,98	s.o.
Financement convenu (\$US)	PNUE	Coûts de projet	25 000	0	23 000	0	0	20 000	0	21 000	0	21 000	110 000
		Coûts d'appui	3 250	0	2 990	0	0	2 600	0	2 730	0	2 730	14 300
	ONUDI	Coûts de projet	50 000	0	0	0	0	50 000	0	0	0	0	100 000
		Coûts d'appui	4 500	0	0	0	0	4 500	0	0	0	0	9 000
Financement approuvé par l'ExCom (\$US)		Coûts de projet	75 000	0	23 000	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	98 000
		Coûts d'appui	7 750	0	2 990	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10 740
Total du financement soumis pour approbation à la présente réunion (US \$)		Coûts de projet						70 000					0
		Coûts d'appui						7 100					0

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la Gambie, le PNUE, en qualité d'agence principale d'exécution, a soumis à la 77^e réunion une demande de financement de la troisième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH)¹, représentant un montant total de 77 100 \$US, soit 20 000 \$US plus 2 600 \$US de frais d'appui d'agence pour le PNUE, et 50 000 \$US plus 4 500 \$US de frais d'appui d'agence pour l'ONUDI. Cette demande comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche, le rapport de vérification sur la consommation de HCFC ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour la période 2017-2018.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement de la Gambie a communiqué une consommation de 0,75 tonne PAO de HCFC en 2015. La consommation de HCFC au cours de la période 2011-2015 est indiquée au tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC en Gambie (2011-2015, données au titre de l'Article 7)

HCFC	2011	2012	2013	2014	2015	Valeur de référence
Tonnes métriques						
HCFC-22	17,8	16,7	15,6	14,0	13,6	27,3
HCFC-141b*	0	9,0	0	0	0	0
Total (tm)	17,8	25,7	15,6	14,0	13,6	104,7
Tonnes PAO						
HCFC-22	0,98	0,92	0,86	0,77	0,75	1,5
HCFC-141b*	0	0,99	0	0	0	0
Total (tonnes PAO)	0,98	1,91	0,86	0,77	0,75	6,26

* Importation destinée au rinçage/nettoyage dans le secteur de l'entretien, mais arrêtée depuis 2013.

3. La consommation de HCFC-22 est en diminution depuis 2013, et ceci du fait de la mise en œuvre du système de quotas des importations mis en vigueur seulement cette année-là, de l'utilisation des HCFC-22 stockés en 2012 (une année avant le gel de la consommation de HCFC), et des activités entreprises dans le secteur de l'entretien mises en œuvre jusqu'à présent.

4. En outre, d'importantes usines de traitement de poissons dans trois régions ont cessé de fonctionner du fait de l'arrivée en fin de vie de leurs équipements de production et des difficultés financières empêchant leur remplacement, ce qui a entraîné une réduction significative de la consommation de HCFC.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement met actuellement en application un système d'autorisations et de quotas des importations et des exportations de HCFC, et que la consommation de HCFC en 2015 (0,75 tonne PAO) se situait au-dessous des mesures fixées par le Protocole de Montréal et des objectifs établis dans l'Accord conclu entre le gouvernement de la Gambie et le Comité exécutif.

Rapport de mise en œuvre du Programme de pays (CP)

6. Dans le rapport de mise en œuvre du Programme de pays de 2015, le gouvernement de la Gambie a communiqué des données de consommation de HCFC par secteur qui sont conformes aux données communiquées au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal.

¹ Selon la lettre du 3 octobre 2016 adressée au Secrétariat par l'Agence nationale de l'Environnement de la Gambie.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH*Programme de renforcement des capacités*

7. Le gouvernement de la Gambie a continué à surveiller l'émission de quotas pour les importateurs enregistrés ainsi que les importations réelles, il a mené à bien trois ateliers de formation destinés à 60 agents chargés des douanes et de l'application des lois ayant pour sujet l'identification des SAO et des équipements contenant des SAO, ainsi que l'application des politiques et des réglementations se rapportant aux SAO. Il a également examiné et mis à jour le programme des cours de formation du personnel des douanes afin d'y intégrer les questions liées au Protocole de Montréal et à la mise en œuvre du système de quotas.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

8. Soixante techniciens spécialistes de la réfrigération et de la climatisation ont été formés aux bonnes pratiques en matière de réfrigération, notamment à l'utilisation de technologies de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG) et à la promotion de l'efficacité énergétique. De plus, des réunions ont été organisées avec des membres de l'Association de la réfrigération pour discuter de questions liées à l'utilisation en toute sécurité des hydrocarbures (HC) et à leur incorporation dans le programme de formation des techniciens.

9. Dans le cadre du volet d'activités de l'ONUDI, 10 sets d'outils et d'équipements (par exemple bonbonnes de récupération, balances, filtres, manomètres, et kits de récupération) ont été fournis à l'Institut technique de formation de la Gambie en sa qualité de centre de formation principal, ainsi qu'à des techniciens de l'entretien.

Unité de mise en œuvre et de suivi de projet (PMU)

10. L'Unité nationale de l'ozone (UNO)² est responsable de la surveillance des activités du PGEH, notamment du suivi des données de consommation de HCFC, des inspections des points d'entrée principaux afin de vérifier la conformité avec les quotas assignés en coopération avec le département des douanes, et des visites aux ateliers d'entretien des équipements de réfrigération ayant reçu des sets d'outils, afin de suivre leur utilisation.

Niveau de décaissement des fonds

11. En septembre 2016, sur les 98 000 \$US approuvés jusqu'à présent, 88 344 \$US avaient été décaissés (43000 \$US pour le PNUE et 45 344 \$US pour l'ONUDI). Le solde de 9 656 \$US sera décaissé d'ici à la mi-2017 (tableau 2).

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH pour la Gambie

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Total approuvé	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
PNUE	25 000	25 000	23 000	18 000	48 000	43 000
ONUDI	50 000	45 344	0	0	50 000	45 344
Total	75 000	70 344	23 000	18 000	98 000	88 344
Taux de décaissement (%)	94		78		90	

² Basée dans les locaux de l'Agence nationale de l'Environnement de la Gambie (NEA), dépendant du ministère de l'Environnement, des Parcs et de la Faune.

Plan de mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

12. Les activités suivantes seront mises en œuvre :

- (a) Formation de 30 agents des douanes en vue d'acquérir les connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'identification des HCFC et des équipements à base de HCFC, de renforcer les capacités pour l'application des lois et des réglementations portant sur les SAO, et d'intensifier leur sensibilisation au rôle qu'ils ont à jouer dans l'application au niveau national (PNUE) (6 000 \$US) ;
- (b) Formation de 40 techniciens spécialistes de la réfrigération et de la climatisation aux bonnes pratiques de l'entretien des équipements de réfrigération, notamment la récupération et le recyclage des frigorigènes, et à la manipulation en toute sécurité des frigorigènes inflammables. Organisation de deux ateliers avec l'Association de la réfrigération et de la climatisation sur l'utilisation des technologies à base de HC et de CO₂, comprenant l'installation et l'entretien d'équipements utilisant ces solutions de remplacement en vue d'encourager l'utilisation de solutions de rechange à faible PRG (PNUE) (10 000 \$US) ;
- (c) Fourniture de 24 sets d'outils (manomètres, balances de précision, boîtes à outils, détecteurs de fuites) en vue d'aider à la formation à l'utilisation en toute sécurité des HC, ainsi qu'un projet pilote, faisant dans un bâtiment sélectionné la démonstration du remplacement d'équipements de climatisation à base de HCFC par des climatiseurs à base de HC-290, ceci en tant que formation pratique destinée à 24 techniciens sur l'installation et l'entretien de climatiseurs à base de HC (ONUDI) (50 000 \$US) ; et
- (d) Recrutement d'un consultant chargé d'aider l'UNO dans le suivi de la mise en œuvre du PGEH dans le cadre de l'unité de gestion de projet, de réaliser des visites de terrain en se rendant dans les ateliers d'entretien d'équipements de réfrigération afin d'évaluer la quantité de HCFC consommée, et d'effectuer des inspections aux points d'entrée des douanes équipés d'identificateurs de frigorigènes pour surveiller le commerce transfrontalier des frigorigènes (PNUE) (4 000 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**OBSERVATIONS**Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH*Cadre juridique*

13. Le gouvernement de la Gambie a déjà émis des quotas d'importations de HCFC pour 2017, conformément aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal (1,35 tonne PAO). Le PNUE a expliqué que les quotas ont été maintenus au niveau des mesures de réglementation du Protocole de Montréal, ceci correspondant à la façon dont est conçu le système de quotas des SAO du pays. Les réglementations sur les SAO ont été mises à jour pour y inclure des critères de sécurité concernant l'utilisation de frigorigènes inflammables dans de nouveaux équipements par le biais du Bureau gambien des normes (Gambia Bureau of Standards), processus qui devrait être achevé en 2017.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

14. Afin d'assurer la durabilité de la formation des techniciens, le gouvernement de la Gambie s'est affilié aux centres de formation professionnelle et à l'Association de la réfrigération et de la climatisation qui font office de centres de formation pour les techniciens et gèrent certains des sets d'équipements que les techniciens peuvent utiliser dans les régions. Le PNUE a également confirmé qu'actuellement les équipements à base de HCFC ne sont pas reconvertis à l'utilisation de frigorigènes inflammables. Il a également indiqué que le gouvernement et l'Association de réfrigération sont au courant des décisions³ du Comité exécutif sur les reconversions, et sont pleinement déterminés à assurer que tous les critères de sécurité soient pris en considération en cas de reconversion ultérieure.

Conclusion

15. Le Secrétariat a noté que le système d'autorisations et de quotas d'importations du pays est opérationnel et permettra les réductions de consommation de HCFC en accord avec le calendrier d'élimination du Protocole de Montréal. Les activités dans le secteur de l'entretien progressent, et une coopération étroite a été établie avec les centres de formation professionnelle et l'Association de la réfrigération dans le but de les habiliter à entreprendre des activités de formation et soutenir les activités futures dans le pays. Afin de soutenir l'utilisation en toute sécurité des frigorigènes inflammables, le gouvernement de la Gambie a également commencé à élaborer à ce sujet des normes dont la mise en place est prévue pour 2017. Le gouvernement est également tout à fait au courant des décisions du Comité exécutif au sujet des reconversions.

RECOMMANDATION

16. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la Gambie. Il recommande également l'approbation globale de la troisième tranche de la phase I du PGEH pour ce pays et du plan correspondant de mise en œuvre de la tranche pour 2017-2018, assorti des coûts d'appui s'y rapportant, aux niveaux de financement indiqués dans le tableau ci-dessous, étant entendu que si la Gambie décidait de procéder à la reconversion d'équipements de réfrigération et de climatisation initialement conçus pour des substances ininflammables pour passer à l'utilisation de frigorigènes inflammables ou toxiques, et aux activités d'entretien s'y rapportant, elle le ferait en assumant toutes les responsabilités et tous les risques qui s'y rapportent et uniquement en conformité avec les normes et les protocoles pertinents :

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coût d'appui (\$US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)	20 000	2 600	PNUE
(b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)	50 000	4 500	ONUDI

³ Décisions 72/17 et 73/34.